

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 425-24

TAXATION 2025

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024 le règlement suivant :

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 415-23 AFIN DE DÉTERMINER LE TAUX DE TAXES ET LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2025

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Éthique & Administration*.

Certificat de publication

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 17 décembre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17^e jour de décembre 2024.

Vincent Rolland, directeur général et greffier